

« Droit à la santé, droit à l'immigration : quelle intégration ? »

La Réunion représente un pôle sanitaire attractif pour les pays de la zone. S'agissant de Mayotte, les liens historiques qui unissent ce territoire à la France sont mis en avant pour légitimer les flux migratoires en santé. Or ils ne représentent que 8% des émigrations dans les kwassa-kwassa. Collectivité Départementale depuis 2002, Mayotte est devenue le 101^{ème} département français, et se situe actuellement au centre d'un réseau d'immigration en provenance des autres îles de l'archipel, favorisée par un certain nombre de dispositifs juridiques et administratifs tels que le droit du sol, le regroupement familial, la continuité territoriale, qui facilitent et encouragent ces flux.

La situation se complique davantage quand Mayotte est toujours à l'heure actuelle au cœur d'un contentieux historique avec les Nations Unies et l'UA. C'est ainsi que l'île de Mayotte, par l'entremise de politiciens irresponsables, animés d'un misérable calcul électoral, a été incluse dans la France sans que le peuple français n'ait été préalablement consulté. Ce Lampédusa du sud-ouest de l'océan Indien ne produit quasiment rien et l'immense majorité de sa population est au chômage ou vit des prestations versées par la France. 60 % de ses habitants ne parlent que le swahéli et le malgache. Les musulmans polygames y sont majoritaires et sur 256 000 habitants, on ne compte pas moins de 60 000 clandestins. La maternité de Mamoudzou met au monde chaque année 7000 jeunes compatriotes dont 60 % nés de mères comoriennes. Cette triste réalité devrait d'ailleurs inciter nos confrères épidémiologistes à plus de circonspection sur les risques sanitaires liés à une telle situation...

Toutes ces raisons, et il y en a bien d'autres, font que ces flux migratoires ne sont pas neutres. La France en 2018 est toujours considérée à Mayotte et au regard de ces populations, comme la puissance colonisatrice. Elle est allée à contre-courant de la décolonisation et se maintient encore aujourd'hui dans cet anachronisme. Les réfugiés et les Mahorais jouent sur les deux registres ; ils sont ici sur le sol français pour des raisons économiques ou sanitaires certes, mais aussi pour prendre leur revanche sur l'histoire et le colonisateur. D'où certaines tensions dans les rapports intercommunautaires qu'il est facile d'observer à Mayotte et à la Réunion.

Le droit à la santé dont tout un chacun peut se prévaloir et qui doit inspirer notre mission de santé publique, sera-t-il en mesure de clarifier cette situation? La réflexion éthique souscrit au principe de l'universalité des droits de l'homme tout en poursuivant ses ambitions humanitaires ; peut-elle se tenir à l'écart de ces réalités historique, administrative et politique ? Il ne sera jamais « éthique » en effet de reconduire une femme et son enfant à la frontière pas plus que de refuser de soigner un enfant malade. Mais l'éthique peut-elle régler les problèmes humains?

La situation Mahoraise en effet est extrêmement complexe, construite sur des malentendus historiques, aboutissant à des problèmes inextricables, paradoxaux et grotesques. Les exemples tirés des expertises médicales sur des ressortissants comoriens, présumés « mahorais », sont éloquents. Nous savons tous que les lois de la République, telles que le droit du sol, le regroupement familial, la continuité territoriale, sont détournées de leur vocation première au profit d'une immigration clandestine et qui fait qu'aujourd'hui la plus grande communauté de clandestins comoriens est la cité phocéenne. La Réunion échappe mal aux effets pervers et déstabilisateurs de cette immigration.

Nous devons nous interroger sur la légitimité, et même la légalité de cette consultation référendaire de 1975 ayant abouti in fine à la départementalisation de Mayotte. Les raisons stratégiques sont évidentes : la France venait de « perdre » comme base militaire Diégo-Suarez, repoussée par Didier Ratsiraka. L'imposture est que les politiciens irresponsables ont organisé un simulacre de référendum concernant les seuls habitants des Comores, et encore délestés des autonomistes mahorais priés d'aller voter dans les autres îles, et à l'exclusion des Français métropolitains. Le tout pour garder une base stratégique dans le Canal du Mozambique, et que constitue la petite île.

Les Français métropolitains n'ont pas été consultés en effet, tout simplement parce qu'il n'est pas nécessaire de le faire puisque l'on considère qu'ils sont a priori d'accord avec cette intégration en référence

au troisième terme du triptyque républicain, « la fraternité ». Ils sont donc de fait présumés consentants. Ces dispositions débouchent sur un arbitraire qui ne dit pas son nom. Notons qu'aujourd'hui c'est au nom de cette même « fraternité » que certains légitiment l'accueil d'enfants réfugiés au sein de notre Institution.

On fait également référence aux Droits de l'Homme. Rappelons que les sociétés traditionnelles ne reconnaissent ni la définition ni l'esprit de la DUDH. La raison est simple : pour les sociétés holistes, la morale collective prime sur la morale individuelle et l'intérêt du groupe l'emporte toujours sur les intérêts particuliers. Conséquence, les droits de l'homme nous enferment dans nos seuls devoirs et titularisent les populations migrantes dans leurs seuls droits

...
L'étape ultime : fournir à nos voisins un argument supplémentaire, l'éthique. Quelqu'un a dit que l'éthique était un luxe que seuls les pays riches et développés peuvent s'offrir. Bien en amont de ce postulat, la réflexion éthique, si elle doit se nourrir de cette épistémologie de l'altérité, n'est cependant possible qu'à la faveur d'un consensus et d'une prise en compte des réalités du moment. Parce que l'éthique est contingente. L'éthique ne se trouve pas là où certains la situent, c'est-à-dire dans la hauteur des idées ou la pure réflexion. Sans relâche elle s'applique dans la réalité où elle doit s'inscrire, comme le soulignait François Dagognet. Que ce soit l'éthique de la discussion selon Habermas ou l'éthique basée sur la responsabilité envers autrui selon Levinas, pour être efficace et porter ses fruits, la réflexion éthique requiert au préalable un climat propice associant transparence, tolérance et sincérité, conditions nécessaires pour que s'expriment solidarité et empathie. Cela passe donc par le solde de tous ces différends politiques et l'amendement préalable de ces malentendus historiques. Mais cela est-il encore possible ? Ne perdons pas de vue que l'éthique envers les clandestins en provenance des Comores ou d'ailleurs, ne doit pas occulter celle qui nous engage à l'égard des Réunionnais. Pour ce qui concerne la situation à Mayotte, pour le moment du moins, nous sommes loin du compte.

Les événements récurrents et le climat quasi-insurrectionnel observés à Mayotte sont là pour nous rappeler que le gouvernement français, bien que responsable, est une fois de plus impuissant et dépassé face à la départementalisation de Mayotte, la seule alternative étant d'acheter la paix sociale en acceptant les exigences des Mahorais. Le plus incroyable est que, juridiquement, il n'existe plus aucun moyen de revenir en arrière c'est-à-dire au statut antérieur qui permettait de maintenir cette île de l'Océan Indien dans l'ensemble français sans avoir à subir les conséquences de cette départementalisation pour le moins surréaliste.

Pour la droite, l'étalon maître de la « Civilisation » est le respect des « valeurs humanistes qui sont les nôtres », selon Claude Guéant. À ce compte-là, un milliard et demi de Chinois, un milliard d'Indiens, des centaines de millions de Japonais, d'Indonésiens, 90 % des habitants de la planète, vivent en effet comme des « barbares » ou des « sauvages ». Barbares et sauvages donc les héritiers de Confucius, les bâtisseurs des palais almohades et ceux du Grand Moghol puisqu'ils n'ont pas encore adhéré à nos « valeurs humanistes », ces marques immenses de progrès humain qui prônent l'individu contre la communauté afin que soient brisées les solidarités, la prosternation devant le Veau d'Or afin d'acheter les âmes, la féminisation des esprits contre la virilité afin de désarmer les peuples, les déviances contre l'ordre naturel afin de leur faire perdre leurs repères.

La gauche était montée au créneau pour dénoncer ces propos qui pourtant étaient dans l'exacte ligne de ceux tenus jadis par Victor Hugo, Jules Ferry, Léon Blum et tant d'autres. Pour ces derniers il existait en effet une hiérarchie entre d'une part les « peuples civilisés », c'est-à-dire ceux qui se rattachaient aux Lumières et à 1789, et d'autre part ceux qui vivaient encore dans les ténèbres de l'obscurantisme.

Face à cette arrogance et à cet aveuglement de la pensée unique, il est la notion de différence, cet ethno-différentialisme qui implique à la fois le respect et l'acceptation de l'autre. Or c'est bien cette notion de différence que refusent tous les universalistes, ceux de droite au nom des droits de l'homme, et ceux de gauche, au nom du cosmopolitisme, du « village-terre ». Faisons-nous l'écho d'Albert Jacquard qui écrit en 1979, sur un plan génétique, ce que l'on peut reprendre plus généralement, « L'éloge de la différence ».